ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations syndicales de propriétaires

Question écrite n° 127015

Texte de la question

M. Daniel Spagnou attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le problème rencontré par l'Association de défense envers le canal de Manosque (ADECM). Cette association demande à juste titre la modification de l'ordonnance n° 2004-632 et du décret n° 2006-504. Dans l'ordonnance, l'article 38 stipule que « L'immeuble qui, pour quelque cause que ce soit, n'a plus de façon définitive d'intérêt à être compris dans le périmètre de l'association syndicale autorisée peut en être distrait ». Le terme « définitif » rend cet article inutilisable pour les propriétaires. Les demandes de distraction de périmètre ont été faites auprès de l'Association syndicale du canal de Manosque et leur réponse insatisfaisante: « ces demandes ne sont pas de nature à démontrer une perte d'intérêt définitive, car ses obligations ne sont pas irrémédiables. Les propriétaires ne peuvent par conséquent utiliser l'article 38 ». Cette association demande donc de pouvoir sortir du périmètre dans lequel elle est emprisonnée depuis 1891 pour obtenir le libre choix d'être adhérent. D'après la même ordonnance, l'accès à l'eau ne conditionne pas les redevances. Pour une eau continue, la redevance annuelle est de 146 euros pour une surface de 800 m². Or, dans le cas du canal de Manosque, l'utilité publique est contestable: la plupart des exploitants agricoles ont disparus. Les particuliers, eux, n'ont pas forcément le temps de faire leur jardin, ni la superficie nécessaire. Il lui demande donc de bien vouloir examiner avec attention cette situation.

Données clés

Auteur : M. Daniel Spagnou
Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 127015
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 881
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)